Zeitschrift: Le Messager Raiffeisen : organe officiel de l'Union suisse des Caisses Raiffeisen

Herausgeber: Union suisse des Caisses Raiffeisen

Band: 43 (1958)

Heft: 12

Heft

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 18.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

J.A. Lausanne

Le Messager Raiffeisen

Organe officiel de l'Union suisse des Caisses de crédit mutuel (Système Raiffeisen)
Rédaction et administration: Union Raiffeisen suisse (G. Froidevaux, fondé de pouvoir)
à Saint-Gall. Tél. (071) 22 73 81. Impression: Imprimerie Fawer & Favre S.A., Lausanne
Lausanne, décembre 1958 — 43e année — Paraît chaque mois

12

Réflexions sur un bilan

La fin de l'année est proche.

Dans le domaine des affaires, dans l'industrie, le commerce, l'administration, dans chacune de nos Caisses, le caissier est en plein travail. Il dresse le bilan de 1958.

Sur ce bilan, tous les responsables et tous les intéressés vont se pencher et l'examiner dans tous ses détails. Ils veulent faire le point, savoir où ils en sont, savoir où ils vont.

Il n'est plus question d'optimisme ou de pessimisme, de vivre dans le rêve, de craindre des fantômes ou de bâtir des châteaux en Espagne. Les faits seuls doivent parler. Le bilan doit dire la vérité, même désagréable. Et pour être véridique, il doit avant tout être exact.

Etre exact, conforme à la réalité, c'est parfois difficile quand il s'agit du bilan d'une entreprise industrielle ou commerciale, où les valeurs sont soumises aux brusques fluctuations du marché et de la conjoncture. C'est plus simple dans nos Caisses, où le bilan est surtout affaire de comptabilité.

Ici tous les comptes doivent être vérifiés, toutes les pièces contrôlées ; tous les chiffres doivent correspondre. Combien de caissiers ont passé des heures et même des jours à rechercher une erreur de quelques francs ou même de quelques centimes, résultat d'un report ou d'un chiffre mal fait, conséquence de la fatigue ou d'une minute d'inattention ! Heureux encore quand il ne faut pas, en désespoir de cause, appeler les reviseurs de l'Union !

Cette précision, cette clarté, cette lucidité impitoyable sur tous les comptes indistinctement, sont une absolue nécessité pour nos Caisses. C'est pour les dirigeants et pour le caissier la véritable décharge, pour tous nos membres la véritable garantie d'une bonne gestion en échange de la confiance qu'ils nous témoignent.

La loi l'impose.

La conscience l'exige.

D'autant plus que nous gérons des fonds qui ne sont pas à nous !

Il s'agit d'argent ! Voilà le grand mot lâché.

Il s'agit d'argent ; on ne badine pas avec les affaires. Il nous faut y voir clair. Nous voulons être en règle avec la loi, en paix avec notre conscience.

Si nous dressions aussi le bilan de la grande affaire, de la véritable affaire, de notre vie !

Où en sommes-nous ?

Il y a notre vie, notre caractère, notre conduite, notre foyer, notre travail, notre christianisme. De cela aussi, il faudrait dresser le bilan, exact comme celui de nos Caisses, en en vérifiant toutes les pages.

Ou bien l'argent serait-il pour nous la suprême valeur, ou même la seule valeur ?

Un jour, Dieu nous a fait dire : « Gloire à Dieu dans les cieux ! et paix sur la terre aux hommes de bonne volonté ». Voilà la grande affaire !

M. C.

Pour Noël

O RENDEZ-MOI, SEIGNEUR !...

Pour toucher ce berceau tout nimbé de lumière
Sur qui, de siècle en siècle, ont prié les humains,
Dans une onde lustrale ayant baigné mes mains,
Je voudrais retrouver ma pureté première.

De ces doigts qu'ont souillé les gestes usuels
Comment toucher, Seigneur, votre mystique crèche ?
Je voudrais retrouver la petite main fraîche
Qui s'enfiévrait de joie à mes premiers Noëls.

Pour contempler l'Enfant parmi la paille blonde,
Frais bourgeon d'âme éclos entre l'âne et le bœuf,
Je voudrais retrouver aussi les yeux tout neufs
Qui s'entrouvraient sur l'aube innocente du monde.

De ces yeux qui ont terni tant de spectacles vils
Peut-on vous regarder, Seigneur, sans grave offense ?
Je voudrais retrouver les yeux de mon enfance,
Miroir immaculé des limpides avrils.

Pour croire aveuglément ce que dit l'Ecriture
Ainsi que les bergers sur un signe venus,
Je voudrais retrouver le cœur candide et nu
Qui du doute ignorait la perfide torture.

Avec ce cœur gonflé d'amertume et de fiel
Comment prier, Seigneur, près de ces humbles frères ?
Je voudrais retrouver ce cœur où la prière
Faisait son nid, semblable à quelque oiseau du ciel.

O rendez-moi, Seigneur, le cœur que je réclame,
Ces mains d'enfant sans tache et ce regard rêveur,
Afin qu'en ce Noël attendu sans ferveur
L'aube de l'espérance illumine mon âme !

WILLIAM ARGENTON

Situation économique et marché de l'argent

L'évolution très irrégulière de la conjoncture, selon les pays et les branches, qui avait caractérisé le premier semestre, a également marqué la marche de l'*économie mondiale* au cours du troisième trimestre. La situation s'est améliorée aux Etats-Unis où la production industrielle est en nette progression à la suite de rentrées de commandes plus abondantes. De ce fait, les perspectives économiques tendent-elles à devenir quelque peu meilleures également dans le reste du monde. Les Etats industriels de l'Europe occidentale ont pu raffermir leur situation monétaire et leur production industrielle a continué de se maintenir à un niveau élevé bien que la rentrée des nouveaux ordres ait en général été moins importante qu'il y a un an.

Dans l'*industrie suisse,* la production, la rentrée des commandes et les ordres en carnets ont continué d'enregistrer, au cours du troisième trimestre de l'année, la réduction signalée déjà au cours du premier semestre. Toutefois, l'activité économique est demeurée bonne dans son ensemble. Mais, ici et là, il a fallu stocker afin de garder le personnel et assurer le plein emploi. S'il n'existe pratiquement pas de chômage, c'est que le nombre des travailleurs étrangers est en-dessous du chiffre record de l'année précédente. Certains secteurs de l'industrie textile et de la broderie ont annoncé des licenciements et une réduction de l'horaire de travail. Dans l'ensemble, l'industrie des machines dispose encore d'une réserve de travail qui devrait suffire à lui assurer le plein emploi pour le proche avenir.

C'est dans l'*horlogerie* que se font le plus fortement sentir les conditions de plus en plus sévères de concurrence sur le marché mondial. L'expérience démontre que la branche horlogère est particulièrement sensible aux variations de la conjoncture. La reprise des affaires espérée pour la fin des vacances n'a pas eu lieu bien qu'une certaine amélioration de la rentrée des commandes ait été enregistrée à plusieurs endroits.

Les *exportations de produits horlogers* se sont élevées, durant les neuf premiers mois de 1958, à 783 millions de francs, en diminution de 13,9 % comparativement à la période correspondante de 1957 (909,2 millions). La société générale de l'horlogerie S.A. met opportunément les choses au point par une déclaration qui ne manque pas d'optimisme. Selon elle, nos exportations horlogères dépassent, depuis sept ans, un milliard de francs. En 1956, elles s'élevaient à 1234 millions. On était tenté d'estimer que ce niveau record ne serait guère dépassé par la suite. En 1957, on enregistra néanmoins un nouveau progrès avec 1303 millions. Les exportations de l'industrie horlogère représentent ainsi près du cinquième (19,4 %) du volume total des exportations de la Suisse, ce qui souligne une fois de plus l'importance de cette branche industrielle comme *source de devises* pour notre économie. Malgré le recul intervenu, le chiffre de 1958 dépasse néanmoins de 43,7 millions celui de la période correspondante de l'année 1956. Il ne faut pas oublier que les années 1956 et 1957 ont enregistré des records qui ne peuvent pas toujours être battus et les comparaisons ne devraient pas toujours être basées sur des années extraordinaires, mais plutôt sur celles caractérisées par une production normale. Il importe de souligner ici que depuis vingt ans la part de la Suisse à la production mondiale horlogère est restée inchangée. Il est à souhaiter cependant qu'à la suite de la coordination des efforts qui se fait jour dans cette industrie, on parvienne à résorber le nombre des quelques chômeurs annoncés, dans le canton de Neuchâtel et au Jura en particulier.

Dans la *construction,* le chiffre des nouveaux logements a notablement reculé. Pour les 42 plus grandes villes du pays, ce chiffre s'est établi à 8709 nouveaux logements pour les neuf premiers mois de 1958 contre 13 532 pour la période correspondante de l'année écoulée. En revanche, en considération des larges fonds de nouveau disponibles, une partie des projets qui avaient été ajournés pour des raisons financières, vont être exécutés, ce qui ressort du fait que, durant la période précitée de 1958, la construction de 12 443 logements a été autorisée alors qu'il n'y en avait eu que 11 920 pour la même période de 1957.

Le ralentissement de l'activité économique s'est, bien sûr, reflété aussi dans l'évolution générale du *commerce extérieur* de la Suisse qui, dans les mois de janvier à septembre 1958, a fléchi, notamment aux entrées, par rapport aux neufs premiers mois de 1957.

Les *importations* ont diminué de 946,7 millions (— 15 %) et s'établissent à 5469,5 millions de francs. Quantitativement, nous avons reçu 146 700 wagons de 10 tonnes de moins (— 14 %).

Les *exportations,* qui totalisent 4812,5 millions de francs, marquent un recul de 90,4 millions (— 2 %) au regard des chiffres des mois de janvier à septembre 1957 et accusent aussi, en volume, une tendance descendante (— 3 %).

Nos importations ayant diminué encore dans le troisième trimestre alors que nos exportations ont quelque peu repris, le solde passif de notre *balance commerciale* s'est réduit à 137,6 millions dans les mois de juillet à septembre contre 281,4 millions dans le deuxième trimestre et 238,3 millions dans le premier. Pour l'ensemble des neuf mois de cette année, l'excédent de nos importations ne représente plus que 657 millions contre 1515 millions — chiffre exceptionnel — dans la même période de l'année passée. Cette forte diminution du solde passif de notre balance commerciale est l'une des principales causes de l'actuelle liquidité de notre marché de l'argent.

Et le coût de la vie continue de renchérir. En effet, l'*indice suisse des prix à la consommation,* qui reproduit le mouvement des prix de détail des articles de consommation et service jouant un rôle important dans le budget des salariés, s'est inscrit à 182,9 (août 1939 = 100) à fin septembre 1958. Il s'est élevé de 0,2 % par rapport à la fin du mois précédent (182,6). Il dépasse de 1,7 % celui de 179,9 d'il y a un an.

La *situation du marché du travail* se caractérise par l'inscription de 1910 chômeurs complets à fin septembre, contre 1723 il y a un mois et 723 il y a un an. Les places vacantes annoncées aux offices se chiffrent à 4711 à fin septembre, contre 5025 à fin août et 5062 à fin septembre 1957. La demande de main-d'œuvre est surtout importante pour les travailleurs agricoles, le personnel du service de maison, les ouvriers du bâtiment et le personnel de l'industrie hôtelière.

Selon les résultats de l'enquête d'été sur les *effectifs des travailleurs étrangers,* 225 884 hommes et 137 507 femmes, au total 363 391 de ces ouvriers étaient occupés en Suisse à fin août 1958, soit au moment où le travail saisonnier atteint son point culminant, contre 261 572 à mi-février 1958 et 377 097 (chiffre record) à fin août 1957. Par rapport au mois d'août de l'année dernière, on enregistre donc un recul de 13 706, ou de 3,6 % ,qui concerne exclusivement le sexe masculin et surtout les ouvriers du bâtiment. De l'ensemble des travailleurs étrangers,, à fin août 1958, 105 099 étaient des saisonniers, 220 735 des non-saisonniers et 37 557 des frontaliers. Ils se répartissaient de la manière suivante : 77 767 dans l'industrie du bâtiment, 59 128 dans l'industrie hôtelière, 55 351 dans l'industrie des machines et des métaux, 34 106 dans le service de maison, 32 093 dans l'agriculture, 19 916 dans les textiles et 19 087 dans l'habillement.

Notre *mouvement touristique* n'avait cessé de progresser de 1950 à 1957. Pour l'ensemble de nos hôtels, le nombre des nuitées a passé, au cours de ces sept dernières années, de 18,83 à 25,35 millions. La moyenne annuelle était de 14,59 millions de nuitées dans les cinq années d'avant-guerre. Il semble cependant que la prospérité touristique n'atteint plus son plafond. En effet, dans la dernière saison d'été, la fréquentation de nos hôtels a diminué. En juillet et août, le nombre des nuitées n'a plus atteint que 7,72 millions contre 8,06 dans les deux mêmes mois de l'année passée. Cela représente un recul de 4,3 %. Il est vrai que ce recul est dû surtout à une circonstance que l'on veut espérer exceptionnelle : la réduction de l'attribution de devises aux touristes français.

* * *

Aucun changement notable ne s'est produit sur le *marché de l'argent et des capitaux*. C'est pourquoi nous renvoyons nos lecteurs à notre chronique du mois précédent, que nous avions amplement détaillée.

On sait que, depuis une année, la liquidité du marché de l'argent s'est fortement accrue et que c'est dû, d'une part, à l'arrêt de l'expansion économique, à la réduction des stocks et au ralentissement d'investissements, d'où diminution des besoins de capitaux du commerce et de l'industrie et, d'autre part, à l'afflux de fonds de l'étranger. Les bilans des grandes banques du pays sont les premiers à refléter ce phénomène.

Dans les *cinq grandes banques commerciales*, les dépôts du public ont augmenté de 331 millions de francs durant le premier trimestre de l'année, de 490 millions durant le second et de 332 millions durant le troisième pour atteindre 10 milliards 445 millions. L'augmentation est donc de 1153 millions pour ces trois premiers trimestres contre 632 millions au cours de la période correspondante de 1957. On note cependant que la progression du troisième trimestre est inférieure à celle du second, l'afflux de fonds de l'étranger s'étant arrêté depuis deux mois. Ces nouveaux dépôts confiés n'ont pas entièrement été utilisés. Depuis le début de l'année, les prêts et avances des différentes catégories ont même diminué de 204 millions.

Les *banques cantonales* annoncent aussi une forte augmentation des dépôts du public, mais notent le même ralentissement de ces derniers mois. Les dépôt confiés ont progressé de 412 millions dans le premier trimestre, de 250 millions dans le second et de 157 millions dans le troisième, pour atteindre le chiffre global de 13 milliards 119 millions. En ce qui concerne les prêts et crédits nouvellement accordés, ils ont évolué de la manière suivante : augmentation de 154 millions au cours du second trimestre et de 213 millions au cours du troisième pour atteindre un total de 13 631 millions. Il en ressort la constatation frappante qu'alors que, dans le second trimestre, l'augmentation des prêts et crédits fut inférieure à celle des dépôts du public, elle lui est notablement supérieure dans ce dernier trimestre. Comme on le voit et bien que la liquidité des banques cantonales soit encore très forte et leur permette de satisfaire aisément toutes les demandes de crédits, il s'est cependant produit un changement de tendance dans ce troisième trimestre : diminution de l'afflux des dépôts et augmentation de la demande de crédits.

La *liquidité* aurait ainsi dépassé son point culminant, diminution qui va s'accentuer encore par le renforcement des stocks, par l'arrêt de l'afflux des capitaux étrangers en Suisse remplacé déjà par une reprise des exportations de capitaux due à l'augmentation des taux à l'étranger et à la baisse des taux en Suisse.

Les *taux* n'ont également pas sensiblement changé au cours de ces dernières semaines. On peut donc s'en rapporter aussi à notre dernière chronique. Après la courbe ascendante qui avait porté à 4 1/2 % le taux de l'intérêt offert par les emprunts de chez nous, voilà que semble avoir pris fin le premier palier de la courbe descendante caractérisée par le taux de 4 %. En effet, on annonce des emprunts des forces motrices à 3 3/4 % et le canton de Bâle-Campagne lance un emprunt de conversion au taux de 3 1/2 %.

* * *

Pour les **Caisses Raiffeisen,** nous répétons qu'il n'y a pas lieu d'apporter des changements, pour cette année, en ce qui concerne les taux de base de l'épargne et des hypothèques. On doit avoir pris les mesures utiles pour assurer un bénéfice convenable. Le taux des obligations doit cependant être revu là où ce n'est pas encore fait. On ne dépassera plus le 3 1/4 %, exceptionnellement le 3 1/2 % pour les dépôts à 5 ans de terme. Nous conseillons de ne bonifier le 3 1/2 % qu'uniquement pour les conversions et de s'en tenir au 3 1/4 % au maximum pour les nouveaux titres contre versements en espèces.

Nous convions les dirigeants responsables à étudier de près la situation et à prévoir dès maintenant l'adaptation de l'échelle des taux pour 1959. Le critère à considérer est le maintien d'une marge de gain suffisante, c'est-à-dire de 1 % entre le taux de l'épargne et celui des hypothèques de premier rang. En raison de la situation du marché de l'argent au début de 1958, nous avions préconisé l'élévation du taux de l'épargne de 2 1/2 à 3 %, ce qui marquait ainsi une augmentation de 1/2 % du taux de base du secteur passif. A ce moment-là, il paraissait d'une évidence inévitable que l'augmentation du taux hypothécaire de premier rang de 3 1/2 à 3 3/4 % n'était que le premier palier de sa stabilisation à 4 %. L'équilibre devait alors s'établir en cours d'année ou, au plus tard, au début de 1959. Contre toute attente, la situation du marché des capitaux s'est renversée et l'élévation du taux hypothécaire de 3 3/4 à 4 % ne s'est pas produite. Tout indique, au contraire, qu'il va se stabiliser à 3 3/4 %. Pour rétablir l'équilibre rompu, on doit inéluctablement en revenir au 2 3/4 % pour l'épargne. C'est donc sur la base stabilisée de 2 3/4 % à l'épargne et du 3 3/4 % pour les premières hypothèques que doivent s'ouvrir les discussions sur la fixation des conditions d'intérêt pour 1959.

Les décisions importantes qui seront prises prochainement dans toutes les Caisses donneront l'occasion d'amples discussions au cours desquelles on ne manquera pas de faire intervenir l'esprit de propagande. Plus l'institution se développe, plus elle est à même d'offrir des conditions avantageuses. Ce sont là les fruits de la vraie coopération villageoise dans le secteur de l'épargne et du crédit. Cet esprit d'entraide et de solidarité est d'autant plus nécessaire à la sauvegarde des intérêts des ruraux. Il faut conserver au village tous ses moyens d'action, son épargne et sa fortune spécialement, qui doivent travailler au service de la communauté.

Fx.

Cours d'instruction dans la Fédération jurassienne

Consciente de la responsabilité des dirigeants à la tête de nos coopératives rurales d'épargne et de crédit, la Fédération jurassienne des Caisses Raiffeisen a organisé des cours décentralisés d'instruction. Les temps actuels posent en effet constamment de nouveaux problèmes économiques, techniques et juridiques qui demandent une solution adéquate. Cette faculté d'adaptatoin, dans le cadre des principes éprouvés du système Raiffeisen, a fortement contribué au développement de ces associations d'utilité publique en leur permettant de réaliser avec succès, depuis 60 ans déjà, leur

mission fondamentale qui est de mettre en valeur les énergies latentes de la population et du sol par l'autofinancement, l'effort personnel et la solidarité.

Le programme d'action raiffeiseniste, sous l'angle technique, social et moral, a été mis en relief par le président de la Fédération, *M. Sylvain Michel*, député à Courtedoux, puis par les deux moniteurs de l'Union suisse de Saint-Gall, *MM. Géo Froidevaux*, et *Roland Séchaud*, auxquels s'était joint *Me Laurent Aubry*, avocat et caissier de la Caisse de Saignelégier, ce dernier traitant plus spécialement les objets de son ressort touchant l'Office des poursuites et le Registre du commerce. La matière traitée était tirée du thème général : « Etude de questions pratiques, de gérance, d'administration et de contrôle d'une Caisse locale ». Les participants ont eu l'occasion de se retremper dans l'idéal chrétien qui anime ces organismes économiques et sociaux.

Il serait difficile, bien entendu, de résumer en cette place, en quelques phrases, les idées émises. Tour à tour, furent exposés puis débattus des problèmes généraux découlant de l'idéal de solidarité des pionniers qui doit illuminer tout le programme d'action raiffeiseniste et qu'il convient d'inculquer à la nouvelle génération pour éviter toute velléité de déviation dans son application, puis des problèmes concernant l'activité propre de chacun des organes dirigeants face à leur responsabilité dans l'accomplissement du mandat confié, et enfin des problèmes techniques et juridiques qui se posent dans la gérance de l'épargne populaire, dans l'octroi et l'administration des prêts et crédits.

Ces sujets d'intérêt commun ont fait l'objet de délibérations animées, de vives discussions où l'objectivité ne le cédait en rien à la sagacité. Epris du sens aigu des besoins de nos populations rurales, les militants se veulent toujours mieux armés pour leur rendre service. Ils veulent être à la hauteur de leur tâche, leur habileté et leur compétence étant fonction de la considération dont l'institution qu'ils servent est entourée.

L'animation spontanée créée par cette foire aux idées ne fut pas le moindre sujet de satisfaction donné aux moniteurs qui se prêtèrent de bonne grâce à rendre vivant ce forum autour des sujets suivants : éducation coopérative, propagande et presse, cercle d'activité, le sociétariat en conformité des statuts, organisation interne de la Caisse, liquidité et emploi judicieux des disponibilités, relations financières de la Caisse locale avec la Caisse centrale, bénéfices et réserves, garanties statutaires, marche à suivre dans la succession du titulaire de dépôts d'épargne, valeur de la procuration du vivant et lors du décès du mandant, le crédit de construction, la production en cas de faillite, l'acte de défaut de biens, le titre hypothécaire, la case hypothécaire, le droit d'avancement dans les cases libres, l'hypothèque légale, la marge de sécurité du premier rang, la tenue des procès-verbaux, activité commune et activité indépendante des Conseils, devoir d'information du caissier, les régimes matrimoniaux, les archives, la bibliothèque, etc...

De ces journées d'étude ayant pour but essentiel le maintien du côté théorique de la substance humaine des principes fondamentaux et du contenu spirituel de l'entraide coopérative, de ces journées où des gens bien intentionnés se réunissent parce qu'ils connaissent et aiment l'œuvre éminemment sociale de la coopération d'épargne et de crédit, sortent des idées et des suggestions qui font tranquillement leur chemin et trouvent des esprits conducteurs qui en favoriseront la diffusion et la mise en pratique. A ce contact humain, les coins s'arrondissent, les aspérités s'aplanissent, la fidélité s'avive et se concrétise autour de l'idée. Et le petit groupement limité s'avère propice à la concentration de l'esprit par l'ambiance qui s'en dégage, par l'atmosphère de paix, d'intimité qui y règne. Ces délibérations n'ont certainement pas été vaines. Elles auront contribué à perfectionner les rouages de l'œuvre que chaque responsable s'évertue à tenir en bonne condition de fonctionnement.

L'initiative prise par la Fédération jurassienne a obtenu le plus franc succès. Après les journées de Soyhières et de Buix des 12 et 13 mars derniers pour les 17 Caisses des environs de Delémont et les 21 de l'Ajoie, le cycle en a été clôturé par les cours de Renan et de Saint-Brais des 22 et 23 octobre, respectivement pour les 14 sections du sud du Jura et les 16 du centre. Les 68 Caisses jurassiennes au grand complet ont ainsi participé à l'un des quatre cours régionaux en y déléguant 185 militants.

Ces séances de travail ont laissé une forte impression tant par la haute portée des enseignements des moniteurs que par les entretiens qu'ils ont suscités de tous ces « chefs de poste ». De telles occasions de contact, où l'on apprend beaucoup les uns des autres, où l'on peut s'exprimer en toute sincérité et où l'on prend conscience plus nettement de son appartenance à un mouvement « qui se meut », sont indispensables à la réalisation de la tâche quotidienne de chacun.

Fx.

Idées directrices

L'ÉPARGNE

« Bien que nous soyons à une époque de plein emploi, l'épargne conserve pour nous toute sa valeur, et même une valeur toute particulière. Et ceci se rapporte aussi bien à ses aspects économiques qu'à ses incidences d'ordre social. Il importe avant tout de relever cette vérité bien connue que la *stabilité de la monnaie est étroitement liée à l'épargne privée*. L'une des conditions les plus importantes, indispensables au succès de l'épargne privée, la stabilité des prix, dépend, dans une large mesure, de l'épargne. Car l'épargne procure à l'économie l'argent frais dont elle a besoin pour une expansion libre de tendances inflationnistes. Surtout en période de hausse des salaires, il est indispensable que l'épargne se développe afin que soit freiné le mouvement ascensionnel des prix.

« Il est non seulement dans l'intérêt de l'économie, mais encore dans l'intérêt bien compris des particuliers qu'ils épargnent une fraction appropriée de leurs revenus accrus.

« La valeur économique et sociale de l'épargne réside également dans la constitution de réserves en vue de temps difficiles et de coups durs. A mesure qu'augmente la sécurité financière des citoyens, leur indépendance économique et leur liberté individuelle sont étayées par la fortune formée de capitaux épargnés. C'est pour cela que le gouvernement attache tant de prix à la popularisation de l'épargne dans les milieux qui y sont restés réfractaires jusqu'ici et à encourager la constitution de propriété privée. Une nation qui comprend ce que signifie l'épargne pour son avenir économique et qui montre ainsi qu'il appartient aux citoyens et non pas à l'Etat ou à d'autres organisations collectives de pourvoir à la sécurité de l'individu, fait preuve d'une vertu qui, en elle-même et indépendamment de tout le reste, représente une grande valeur. »

Professeur Erhard,
ministre de l'économie
dans le Gouvernement
de la République allemande.

De la nature et des causes de la richesse d'un pays

Quand le paysan a de l'argent, tout le monde en a !

Ce fameux dicton, souvent répété, semble bien vouloir énoncer une vérité évidente par elle-même.

Je ne serais point étonné qu'il ait été formulé et mis en circulation par les économistes appelés Physiocrates qui faisaient de l'agriculture l'unique source de richesse pour les nations.

Préoccupés, sans doute et à juste titre, du déclin de l'agriculture française en cette deuxième moitié du XVIII[e] siècle, le médecin Quesnay et d'autres économistes soutinrent, avec tous les arguments nécessaires à l'appui, que seule l'agriculture était créatrice de richesse, que la désertion des campagnes ruinait donc inévitablement un pays et que la production d'objets manufacturés n'était qu'un luxe condamnable.

C'est Quesnay qui créa la funeste distinction entre la « classe productive », comprenant les propriétaires et les exploitants agricoles et la « classe stérile » où se trouvaient relégués pêle-mêle les courtisans, les soldats, les gens de métier, les manœuvres, les écrivains et tous ceux qui arrangent « les mille babioles qui regardent l'ajustement des dames et même des hommes » !

Tous ces emplois, disait-il, ne font qu'entretenir « un vain luxe de décoration », portant préjudice au développement nécessaire de la culture du sol.

Au siècle présent déjà, Fénelon avait préconisé le retour à la terre pour lutter contre le faste du Grand Siècle de Louis XIV ; il demandait même que l'on renonce aux arts et à la musique ; les gens employés par ces divertissements feraient mieux, écrivait-il, de travailler à des « arts utiles », notamment à la culture du sol !

La même apologie de l'agriculture comme source unique de richesse pour un pays se retrouve, en France, chez la plupart des économistes, des philosophes et des littérateurs du XVIII[e] siècle, à commencer par Montesquieu, lequel désapprouvait ceux qui pensaient « qu'il faudrait qu'en France il y eût des lois qui engagent la noblesse à faire le commerce » !

Les thèses des Physiocrates ont eu beaucoup d'audience et il n'est pas certain qu'elles n'en aient plus aujourd'hui où l'on aime encore répéter : *quand le paysan a de l'argent, tout le monde en a !*

Je suis même à me demander si ce n'est pas en vertu de ces thèses que certains de nos cantons ont, jusqu'à ces dernières années tout au moins, misé, presque exclusivement, sur l'agriculture et donc rejeté, à peu près systématiquement, tout projet d'industrialisation.

Ils paient un peu cher aujourd'hui cette erreur d'appréciation !

J'ai démontré dans mon dernier article intitulé : *Economie agricole ?... Oui ! Mais attention !* et avec preuves irréfutables à l'appui, que si l'agriculture est réellement une source de richesse pour un pays, elle n'est, de loin, pas la plus importante. Elle est même une source bien maigre en comparaison de celles que l'économie moderne a mises en fonction.

* * *

On sait que les économistes d'aujourd'hui divisent l'économie en trois grands secteurs : le primaire, le secondaire, le tertiaire.

Le secteur primaire, ainsi nommé parce qu'il fournit les biens de première nécessité, englobe les plus anciennes formes d'activité qu'ait connues l'être humain, soit la cueillette, la chasse, la pêche, l'agriculture.

Le secteur secondaire, produisant les biens de seconde nécessité, couvre l'artisanat et l'industrie.

Enfin, *le secteur tertiaire* comprend toutes les activités prétendues non productives, à savoir :

a) les fonctions distributives de la vie économique (commerce, transports, banque, publicité),

b) les agences de contrôle politique, économique et social (magistrature, administrations publiques et privées),

c) les activités visant à la protection de la vie (médecine, hygiène, œuvres sociales) ou au développement de la personne (enseignement à tous les degrés, instituts de recherches, beaux-arts, littérature, cultes), ou au délassement (sports, tourisme).

* * *

J'ai prouvé, chiffres à l'appui, dans mon dernier article, la vérité des deux thèses suivantes :

1. Le transfert de la population active du *primaire* (donc de l'agriculture) au *secondaire* puis au *tertiaire* est une des conditions les plus importantes du progrès humain. Le degré de prospérité d'un pays est en fonction de la répartition des travailleurs entre les trois secteurs.

2. Plus la proportion est forte dans le *secondaire* et le *tertiaire,* plus est évident le progrès économique.

Voici encore un tableau où l'on a classé les pays d'après l'importance du secteur tertiaire, en regard du revenu moyen :

Groupes de pays	Revenu moyen	Proportion du tertiaire
Monde anglo-saxon	1315	50
Suisse (base de comparaison)	1000	37
Europe occidentale	761	34
Europe orientale et méditerranéenne	450	20

Plus le secteur tertiaire est important, plus le montant du revenu national réel, calculé par tête de population active, est élevé !

Il n'est d'ailleurs pas besoin d'une loupe pour constater ce phénomène aujourd'hui universel : les régions purement agricoles sont à un niveau économique nettement inférieur à celui des régions industrialisées et commercialisées.

* * *

Nil solidum nisi solum, rien n'est solide si ce n'est la terre !

Telle est la devise qu'on peut lire à la grille même du célèbre château de Stockalper, à Brigue.

A première vue, il peut sembler que la raison soit du côté des Physiocrates quand ils disent que seule l'agriculture est créatrice de richesses.

Les faits pourtant, c'est palpable d'évidence, s'inscrivent en faux contre cette thèse.

Il faut maintenant en donner l'explication.

Partons de simples constatations.

Le tourisme (secteur tertiaire) est, suivant les régions, l'une des plus grandes sources de richesse. Même en Valais — canton qui a, jusqu'à ce jour passé pour canton essentiellement agricole — le tourisme a toujours été considéré comme sa plus grande chance, si bien que le D[r] Olsommer, le distingué directeur de la Chambre du commerce, de l'industrie et de l'agriculture du Valais, n'a pas craint d'écrire dans son dernier rapport annuel :

« Si l'on pouvait estimer à 160 millions de francs, il y a quelques années, le revenu annuel de notre économie grâce au tourisme, c'est sur 180 à 200 millions qu'il faudrait tabler aujourd'hui, et même cet ordre de grandeur semble insuffisant pour caractériser la recette globale des branches intéressées. De plus en plus le tourisme mérite, *avec son titre de première industrie du canton,* une sollicitude toute spéciale des pouvoirs publics et de l'ensemble de la population. »

Le tourisme laisse au Valais, et cela depuis de longues années, plus d'argent que l'agriculture et l'industrie !

Et ce tourisme valaisan a été mis à la mode par les publicistes, les écrivains — particulièrement par Jean-Jacques Rousseau — tous gens appartenant au secteur tertiaire !

Même notre agriculture est aujourd'hui incapable de résoudre ses problèmes si elle ne peut pas s'appuyer solidement sur le secteur tertiaire, c'est-à-dire, sur le commerce.

En cette année de surabondance inouïe dans la production fruitière, que de fois n'avons-nous pas entendu ce slogan : *produire n'est pas tout, encore faut-il pouvoir écouler !*

On voit combien même l'agriculture est tributaire du secteur tertiaire. Si celui-ci n'est pas bien organisé pour absorber la production agricole, l'agriculture d'aujourd'hui, plus que jamais, est condamnée à végéter !

L'histoire montre d'autre part que les activités tertiaires ont toujours été source de progrès et de bien-être : ce sont les inventions des savants qui ont donné essor aux perfectionnements techniques et ce sont les entreprises du commerce, de la banque et des transports qui ont permis à l'agriculture et à l'industrie de se développer.

Ce sont les travaux des écoles d'agriculture, des stations d'essais agricoles, des ingénieurs-agronomes, qui ont permis de décupler la production agricole d'une exploitation.

C'est la science (secteur tertiaire) qui est à l'origine de toutes les transformations formidables dont nous sommes les témoins émerveillés, et donc à l'origine de la richesse des nations modernes.

Les Anciens — note justement le professeur Jaccard à qui j'emprunte l'essentiel de cette étude — disaient : *Primum vivere, deinde philosophari,* vivre d'abord, philosopher ensuite. On trouve, exprimée déjà chez Lucrèze, l'idée que non seulement l'individu, mais encore l'humanité entière tend à se dégager des contraintes de la vie primitive, où comptait à peu près seule la nécessité de se nourrir, pour s'adonner aux arts et aux métiers, puis se vouer aux recherches de la vie intellectuelle.

Le premier économiste, qui paraît avoir compris que cette libération était non pas un luxe, c'est-à-dire un gaspillage ou du moins un appauvrissement dans le domaine économique — ce que croient encore aujourd'hui la plupart des humains — mais au contraire un enrichissement matériel autant que moral et spirituel, est un économiste anglais du nom de sir William Petty, vivant au XVII[e] siècle, à l'époque des mercantilistes.

Sir William Petty semble avoir deviné que les transferts de la population active, du premier au second, puis du second au troisième des différents secteurs étaient non seulement le signe visible, mais encore l'une des conditions les plus importantes du progrès humain.

Platon, citant l'*Iliade,* disait qu'un « médecin vaut mille hommes à lui seul » ! Cela était vrai aussi du négociant qui s'enrichissait vite, du seul fait qu'il savait, comme Joseph en Egypte, prévoir les disettes, amasser des réserves et vendre celles-ci au moment opportun. En outre il savait où trouver, à l'étranger, et comment faire venir les biens dont on manquait dans un pays.

Ce sont ces connaissances, plus que le travail des mains, qui ont fait la prospérité de la Grèce, de Tyr, de Sidon, de Carthage ou d'Alexandrie.

Les Hollandais et les Anglais du XVII[e] siècle l'avaient compris : ils n'ont pas manqué de s'inspirer de ces observations et d'en tirer profit.

Et, pour conclure, notre agriculture que ne doit-elle pas au mouvement raiffeiseniste, secteur tertiaire, lui aussi ?

En bref, un pays, une région, qui veulent être prospères ne négligent pas leur agriculture, mais ne misent pas non plus uniquement sur elle !

Ils doivent savoir que leur bien-être économique est en fonction d'une harmonieuse répartition des travailleurs dans les trois secteurs de l'économie.

Abbé Crettol.

Vampires du crédit

La presse étale depuis quelques temps et à profusion les péripéties du fameux « procès des banquiers » de Zurich. Nous nous en voudrions d'en faire ici même un condensé des débats et faisons grâce à nos lecteurs des détails écœurants révélés sur l'activité de ces aigrefins de la finance toujours aux aguets des possibilités malhonnêtes de gain et misant sur la crédulité et sur la misère humaines. Nous préférons simplement tirer la leçon morale qui s'en dégage et crier, une fois de plus, au danger de ces fameuses officines de crédit. Nous ne pouvons mieux faire, à la honte de cette vilaine engeance, que de reproduire « in extenso » les commentaires et conclusions qu'en donne M. Ferdinand Brunisholz *dans un article au titre évocateur* « Vampires du crédit », *paru dans le journal « La Liberté ». Cette étude confirme le bien-fondé de la lutte entreprise par nos cantons romands qui viennent de mettre sur pied un « Concordat intercantonal réprimant les abus en matière d'intérêts conventionnels » dont nous parlions ici même, dans le numéro 10 de novembre dernier, sous la rubrique « La répression de l'usure. » (Réd.)*

Eblouis par les feux miroitants de la prospérité économique, nous inclinerions volontiers à penser que chacun peut en cueillir abondamment les fruits dorés et que, dans notre pays heureux et bien organisé, nul ne manque jamais d'argent. C'est une supposition bien présomptueuse et la réalité est moins engageante que ne le supposent quelques optimistes. Suffisamment pourvus eux-mêmes, ils ne voient pas que ce teint fleuri recouvre bien des abcès et que des yeux trop brillants sont plutôt symptômes de fièvre que de santé.

La facilité avec laquelle on a pu, pendant des années, réaliser des affaires intéressantes, pas toujours honnêtement d'ailleurs, a gratté chez quelques aigrefins la mince couche de conscience qui recouvrait leur cœur ; ils se montrent peu délicats sur le choix des moyens et l'on ne compte plus les entorses à la justice qui vont des bénéfices excessifs à l'exploitation de la détresse d'autrui.

Rien n'est plus méprisable, plus odieux que d'abuser de la faiblesse et du dénûment d'un homme pour lui arracher des avantages sans aucune mesure avec le service rendu. Cette technique d'enrichissement illégitime se pratique couramment et les lésés ne songent pas toujours à se plaindre, parce que leur indigence les acule à l'acceptation inconditionnelle des stipulations fixées.

Les procès d'usure n'encombrent donc pas le rôle des tribunaux. Il est pourtant souhaitable que celui qui se déroule actuellement devant une cour zurichoise bénéficie de la plus grande publicité possible pour que le public soit averti du danger que font courir ces brigands du crédit. Ces « banquiers », dont certains avaient déjà eu maille à partir avec la justice, avaient vite évalué les copieux bénéfices qu'ils pouvaient réaliser en exploitant honteusement la gêne d'autrui. C'est parmi les personnes à traitement fixe que se recrutait la majeure partie de leur clientèle. Bien des gens ont subitement besoin d'un petit crédit pour couvrir les frais d'une maladie ou payer un achat intempestif et sans rapport avec leurs ressources réelles. Soudain aux abois, le débiteur a immédiatement besoin de liquidité pour faire face à une échéance lancinante. Trop fier pour accepter une poursuite ou une reprise de l'objet vendu, il préfère s'adresser à un prêteur plus accommodant que son créancier trop pressant. Comme on ne lui demande généralement pas de garantie personnelle ou réelle pour lui accorder un prêt et lui remettre la somme souhaitée, il ne pèse pas le risque de l'opération et consent à n'importe quelle condition, du moment que le complaisant prêteur se montre moins pressé d'être remboursé que ceux qui le harcèlent pour être payé sans délai.

Généreux pour eux-mêmes

Ces curieux « banquiers » s'entendaient fort bien à dépouiller leurs clients et s'ils étaient parfois larges et ne précipitaient pas la restitution des capitaux prêtés, ils compensaient cette « bienveillance » par des intérêts exorbitants. L'acte d'accusation mentionne des taux invraisemblables

par lesquels les inculpés auraient retiré en intérêts plusieurs fois la valeur du capital prêté. Et nous passerons sous silence les « conditions très spéciales » auxquelles auraient dû, paraît-il, souscrire certaines quémandeuses pour obtenir un crédit.

Aujourd'hui, les accusés prétendent qu'ils n'abusaient pas de leurs emprunts et qu'ils dilapidaient de l'argent au lieu d'en gagner. Ils se posent en victimes de leur excessive générosité et c'est à la pratique de cette singulière « charité » qu'ils doivent de répondre maintenant de leurs actes devant un tribunal qui ne se laissera pas abuser par leurs hypocrites jérémiades et leur infligera la sanction qu'ils méritent.

Plus vil que le voleur

Aucune peine ne sera jamais trop sévère pour réprimer de tels agissements qui ne révèlent pas seulement un appétit forcené de lucre, mais aussi une bassesse de caractère peu commune. L'usurier est plus vil que le voleur en ce qu'il oblige sa victime à se dépouiller elle-même, tout en lui laissant l'illusion de la liberté. Certes, rien ne force théoriquement le malheureux, si ce n'est la nécessité, mais n'est-ce pas une cynique imposture que de parler de liberté dans un tel cas ? N'est vraiment libre que l'homme qui en a les moyens. Il aliène son indépendance lorsqu'il ne peut discuter d'égal à égal avec son partenaire et en est réduit à accepter passivement les clauses les plus draconiennes. Il y a même du sadisme dans cette forme d'exploitation de la détresse morale et de la nécessité physique. Un cambrioleur court le risque d'être surpris ou bredouille, tandis que l'usurier, sans effort, obtient de sa victime tout ce qu'il veut.

Peu renseignée sur le mécanisme du crédit, souvent trompée par un jargon volontairement sibyllin et équivoque, elle ne mesure pas la portée juridique et économique de son engagement et met souvent son honneur à le tenir jusqu'au bout, se saignant ainsi pour engraisser le prêteur.

D'abord sauveur, plus tard tyran

L'usurier sait se présenter en sauveur de la situation et autant il est mielleux au moment de la conclusion de l'affaire autant il est plus tard implacable sur l'étendue de ses droits. Momentanément soulagé de son souci, le solliciteur se croit son obligé. A quel point il l'est, il ne tardera pas à l'apprendre, pour son malheur, et sa gratitude provisoire se dissipera vite. Mais parce qu'il a donné sa signature ou des gages, il se juge tenu de remplir scrupuleusement ses obligations, si dures soient-elles. Beaucoup de débiteurs ne déposent pas plainte, parce qu'ils pensent que c'est inutile ou que leur consentement ôte à l'acte son caractère illicite. Le prêteur malhonnête spécule précisément sur leur méconnaissance de l'organisation du crédit et de sa réglementation légale. D'autres préfèrent payer et ravaler leur rancœur parce qu'il leur déplait d'avouer publiquement la gêne qui les a momentanément accablés et contraints de recourir aux « bons offices » d'un usurier. Son châtiment ne compense pas l'humiliation de relater à l'audience ces circonstances pénibles pour leur orgueil.

Répression difficile

Le silence de leurs dupes assure donc souvent à trop d'usuriers une confortable impunité. Ils devinent que celles-ci se tairont plutôt que de saisir le juge du différend. Ils sont aussi assez rusés pour que l'emprunteur n'ait pas de preuves de leur duplicité. Le procédé le plus courant consiste à lui faire signer une reconnaissance de dette pour un montant supérieur à celui qu'il reçoit réellement. Comment le débiteur pourrait-il prouver devoir une somme inférieure à celle portée sur le titre ? Ce n'est là qu'une des échappatoires utilisées pour éviter les peines encourues par l'usure et qui en rendent difficile la répression. Il n'est donc pas toujours aisé pour le juge de démêler la part normale du risque et des faits, du bénéfice indû que s'attribue l'usurier.

Mais ce n'est pas parce que le dépistage en est difficile que cette activité illicite doit demeurer impunie. Il faut tout d'abord que les victimes de ces rapaces se décident à les dénoncer et passent donc sur leur amour-propre. Il n'y a aucune infamie à se débattre dans des difficultés financières, mais on ne les avoue pas volontiers dans une société où l'on vit souvent au-dessus de ses moyens et où il importe avant tout de sauver la façade.

Les autorités judiciaires hésitent à ouvrir enquête sur de vagues soupçons pour aboutir à un non-lieu, car ces aigrefins savent maquiller leur comptabilité et se soustraire au contrôle. Les preuves décisives ne peuvent venir que des témoignages de leurs clients, qui ignorent presque toujours les voies de protection civiles et pénales définies par la loi. Il est permis cependant d'émettre quelques doutes sur l'efficacité des mesures de surveillance, dont sont l'objet les personnes exerçant la profession de prêteurs. L'exemple des « banquiers » jugés ces jours, autorise à présumer que l'usure est un délit plus fréquent que ne l'indiquent les statistiques de la criminalité. Un contrôle sévère de l'organisation du petit crédit s'impose pour maintenir les taux dans les dimensions raisonnables, et éliminer tous les vampires qui s'enrichissent de la misère d'autrui.

Ferdinand Brunisholz.

Dans les fédérations de Suisse alémanique

Par la lecture de nos comptes rendus détaillés, les lecteurs du *Messager* sont à même de prendre connaissance, chaque année, des manifestations et de la vitalité de nos fédérations romandes et tessinoise. Pensant intéresser ses abonnés, la rédaction de notre journal ne saurait laisser passer sous silence l'activité similaire déployée par les quatorze fédérations sœurs de Suisse alémanique et se fait un plaisir de reproduire ici quelques échos de leurs assemblées cantonales.

Toujours très bien fréquentées, ces manifestations renouvellent chaque fois la consécration de l'esprit coopératif, exprimant le caractère démocratique et fédéraliste du raiffeisenisme suisse. Par ailleurs, ces réunions contribuent d'heureuse façon à vivifier et à fortifier le mouvement, tout en assurant son unité dans la diversité.

L'ampleur sans cesse accrue du Congrès suisse a démontré la nécessité, pour les assemblées de fédérations, de se muer en forums décentralisés permettant un plus libre échange d'idées et d'expériences ainsi que l'étude de problèmes d'actualité, contacts qui ne sont plus possibles à l'échelon national.

Voici donc quels furent les faits saillants qui marquèrent les assemblées annuelles des diverses fédérations de Suisse alémanique.

Schwyz

Le jour de l'Ascension, quelque 60 délégués et invités des Caisses schwyzoises se sont réunis à Sattel pour tenir leurs asssises annuelles.

Dans son rapport le président se plaît à relever l'excellente situation interne des 14 Caisses schwyzoises dont le bilan global franchit le cap des 30 millions de francs avec 2364 sociétaires. A elle seule, la Caisse d'Einsiedeln fait ressortir un effectif de 726 membres, ce qui la place, dans ce domaine, en tête des 1050 Caisses que compte le mouvement Raiffeisen suisse. Les dépôts nouvellement confiés ont atteint 1,42 millions. De son côté, le secteur des hypothèques s'est élargi de 1,061 million pour atteindre 20,76 millions de francs. Le bénéfice intégral de plus de 100 000 francs a été porté aux réserves qui atteignent de ce fait la somme respectable de 1,25 million.

A l'issue des délibérations statutaires, le président du Conseil d'Etat schwyzois, le Landammann Dober, porte-parole de l'Exécutif cantonal, exprima sa reconnaissance aux Caisses Raiffeisen pour leur activité bénéfique au profit des populations rurales et tout particulièrement des paysans de montagne et petits artisans.

Porteur du message de l'Union centrale, M. le Dr A. Edelmann, sous-directeur à Saint-Gall, traita la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, s'arrêtant ensuite à quelques problèmes d'ordre pratique, développant notamment l'épineuse question du secret bancaire dans le cadre du devoir d'information.

La discussion animée qui s'ensuivit ne manqua pas de traduire tout l'intérêt porté à cette belle et fructueuse journée raiffeiseniste.

Thurgovie

Tenue le 17 mai 1958, à Romanshorn, sous la présidence de M. R. Germann, président (Mattwil), l'assemblée générale de la fédératoin thurgovienne connut un vif succès.

124 délégués représentant 45 des 46 Caisses affiliées à la fédération, répondirent à la convocation. Ce fut donc sous les meilleurs auspices que le président en charge, M. R. Germann, ouvrit la séance administrative, en rappelant tout d'abord le souvenir du pionnier raiffeiseniste thurgovien, récemment décédé, M. Paul Dickenmann, membre du Conseil d'administration de l'Union et ancien président de la fédération thurgovienne. « J'avais

un camarade », ce leitmotiv plein d'amertume, devait fournir au président visiblement ému la trame d'un rappel nécrologique digne de la personnalité du défunt.

Puis vinrent les délibérations administratives. Approuvés par l'assemblée, les comptes annuels du ménage interne accusent une augmentation des recettes de Fr. 421.75, portant la fortune de la fédération à Fr. 7271.85. Sur proposition du caissier, l'assistance adopte la réduction à Fr. 1.50 par 100 000 francs de bilan de la cotisation annuelle, dont le maximum est également ramené de Fr. 150.— à Fr. 120.—.

Ayant traité quelques problèmes d'actualité, le président s'est plu à relever l'excellente situation des Caisses thurgoviennes dont il a rappelé avant tout le rôle éminemment moral et éducatif qu'elles se doivent de jouer, en bannissant la mission purement affairiste.

Aux élections statutaires, l'assemblée confie à M .P. Vogt, syndic et président de la Caisse de Güttingen, ainsi qu'à M. Jos. Bannwart, caissier de Bichelsee, les postes devenus vacants par suite de la démission du vice-président et du secrétaire.

Au terme des délibérations proprement statutaires, l'assistance suivit avec intérêt deux exposés du Dr Edelmann, sous-directeur de l'Union, analysant la situation sur le marché de l'argent et quelques problèmes d'ordre juridique. La nature des sujets développés ne manqua pas de déclencher une discussion générale fort nourrie qui mit un digne point final à cette heureuse journée placée sous le signe de la solidarité.

Le Haut-Valais

Convoqués, selon la tradition, pour le lundi de Pentecôte, quelque 130 délégués se sont réunis, cette année, à Unterbäch, pour prendre part aux assises annuelles de la Fédération du Haut-Valais.

Dans son rapport annuel, le président, M. le directeur Jean Blœtzer (Viège), membre du Conseil d'administration de l'Union, mit l'accent sur l'heureux développement des 62 Caisses du Valais allemand dont les rangs viennent de s'élargir par la récente fondation intervenue à Brigerbad. Le nombre des sociétaires s'est également accru de 155 unités et atteignait à la fin du dernier exercice 5869 membres, tandis que la somme des bilans a progressé de 3 millions pour se chiffrer à 53,5 millions de francs. Les dépôts d'épargne ont atteint 36,6 millions, alors que le copieux bénéfice réalisé a permis aux réserves de passer le cap des 2 millions.

Aucune démission n'ayant été enregistrée, le Comité cantonal *in corpore* est confirmé dans ses fonctions pour une nouvelle période.

Dans son exposé touchant plus spécialement l'épineuse question des taux d'intérêt face à la situation sur le marché de l'argent et des capitaux, M. le directeur Egger, représentant l'Union suisse à Saint-Gall, a su captiver l'auditoire attentif par un sujet qui a déjà fait couler beaucoup d'encre.

Enchaînant, M. Edelmann, sous-directeur, commenta quelques problèmes d'actualité dans le cadre de l'administration des Caisses.

Rappelons que cette féconde journée fut précédée, le 10 avril 1958, d'un cours d'instruction décentralisé, organisé par la fédération, à l'intention des Caisses desservant la partie inférieure du Haut-Valais, notamment les districts de Loèche et de Rarogne. Introduits par deux moniteurs de l'Union, les sujets développés furent débattus avec le plus grand intérêt, traduisant ainsi la belle vitalité des Caisses affiliées.

Sd.

Communication

Dernier délai pour le remboursement de l'impôt anticipé des personnes juridiques

Les demandes en remboursement de l'impôt anticipé déduit des intérêts échus en 1955 des avoirs des communes, corporations, coopératives, sociétés, etc., doivent être présentées à l'Union pour le 30 décembre 1958 au plus tard, afin qu'elles puissent être transmises encore en temps utile à l'Administration fédérale des contributions à Berne. Le droit au remboursement pour les intérêts de 1955 s'éteint le 31 décembre 1958. *PK.*

Préparatifs en vue de la clôture annuelle

La fin de l'année approche. Les caissiers et les organes dirigeants prendront déjà les dispositions utiles pour que l'établissement des comptes annuels et du bilan puisse se faire normalement et avec toute la promptitude habituelle. Nous rappelons que

les comptes annuels doivent être soumis à l'Union pour le 1er mars au plus tard.

Les caissiers commenceront donc maintenant déjà les travaux préliminaires du bouclement annuel. Ils calculeront les intérêts, prépareront les différents extraits (relevé des comptes avec les soldes au 1er janvier, etc.).

Commande de matériel à l'Union

Pour éviter les embouteillages de fin d'année et les retards qui en résultent dans les livraisons, MM. les caissiers sont instamment priés de commander si possible

avant le 15 décembre

les différents extraits utiles pour l'établissement du compte annuel ainsi que tous les formulaires qui leur sont éventuellement nécessaires.

Indiquer toujours pour chaque extrait et chaque formulaire le **numéro et la quantité désirée.**

Utiliser la carte de commande.

Nous rappelons également qu'il est indiqué de ne pas faire de grosses provisions de formulaires afin de pouvoir toujours bénéficier des innovations et des améliorations qui peuvent être introduites ensuite des expériences pratiques et des exigences légales. Pour ce qui concerne les comptes annuels en particulier, on ne commandera toujours que les formulaires nécessaires à *la clôture d'un seul exercice.*

Encaisse au 31 décembre

Les Caisses ne conserveront pas une encaisse exagérée et inutile pendant les derniers jours de l'année. La Banque nationale insiste particulièrement sur ce point.

Pour faciliter les versements à la fin de l'année, la Caisse centrale comptabilisera encore sur « compte ancien » tous les envois (groups, versements sur compte de chèques) effectués par les Caisses jusqu'au 31 décembre (portant encore par conséquent le sceau postal de décembre). Eviter autant que possible à cette époque transitoire les opérations avec les banques correspondantes.

Tenue des journaux de caisse pendant la période de clôture

Le journal de caisse doit être arrêté au 31 décembre en dressant l'état de caisse.

Tous les versements et prélèvements qui interviennent après le 31 décembre doivent être comptabilisés sur le compte nouveau (par exemple, un intérêt de 1958 payé le 2 janvier 1959 figurera comme « impayé » sur l'extrait des débiteurs de 1958, le paiement rentrant déjà dans l'exercice de 1959).

On réservera simplement au journal principal, à la fin de l'année, une demi-page ou une page entière pour les opérations normales de clôture (capitalisation des intérêts sur la base des extraits, etc.) et on recommencera immédiatement sur la page suivante — en laissant une seule ligne en blanc pour le report des soldes — l'inscription régulière de toutes les opérations qui interviendront successivement durant le nouvel exercice.

Au journal de caisse d'épargne, on réservera une page pour la récapitulation des mois.

Le solde en caisse établi au 31 décembre sera immédiatement reporté à l'encre à compte nouveau afin de permettre en tout temps le contrôle de l'encaisse.

Droits de timbre et impôts fédéraux à la source

1. *Mise en compte des impôts sur les comptes particuliers.*

Lors du bouclement des comptes particuliers dans les grands livres, les Caisses n'omettront pas de porter en compte les *impôts à la source* (impôt anticipé, impôt sur les coupons).

Le nouveau régime financier de la Confédération n'entrant en vigueur qu'au 1er janvier 1959, ces impôts se perçoivent encore sur la base suivante pour 1958 :

a) *intérêt des parts sociales :* 30 % du montant *brut* de l'intérêt ;
b) *intérêt des obligations et placements à terme :* 30 % de l'intérêt *brut* ;
c) *intérêts des avoirs en caisse d'épargne:* les dépôts d'épargne *nominatifs* dont l'intérêt brut n'excède pas 15 francs sont *exonérés de tout impôt,*
les livrets nominatifs dont l'intérêt brut dépasse 15 francs et les livrets d'épargne *au porteur* (quel que soit le montant de l'intérêt) sont passibles de l'impôt à raison de 25 % du montant *brut* de l'intérêt.
d) *intérêts des avoirs en compte courant à vue :* 25 % du montant brut des intérêts effectifs, donc avant toute déduction de commissions, frais, etc., mis en compte.
Comme tels doivent également être traités les intérêts inférieurs à 15 francs ainsi que ceux des avoirs à vue et à terme des communes et paroisses.

Font toujours exception ici les intérêts des comptes débiteurs éventuels à la Caisse centrale (comptes de crédit, etc.).

En prévision de l'imputation de l'impôt, il est indispensable d'indiquer spécialement le montant des intérêts bruts dans les grands livres et dans tous les carnets, relevés, etc., ce qui se fera aisément au moyen du *sceau approprié* (sceau IA) que les Caisses peuvent se procurer à l'Union.

2. *Etablissement des déclarations et livraison à Berne.*

L'Union donnera aux Caisses, vers la fin décembre, les instructions utiles et leur remettra égale-

ment le formulaire nécessaire pour les déclarations concernant les différents droits de timbre et impôts fédéraux. Les déclarations devront être adressées à l'Union avec les comptes annuels. La livraison des droits à Berne se fera en bloc, comme par le passé, par les soins de l'Union.

Extrait de profits et pertes.

Les recettes diverses et les dépenses (droits de timbre, impôts, administration, etc.) doivent être détaillés et *classés strictement selon les rubriques figurant aux pages 2-3 de l'extrait IV.* Les totaux de ces rubriques fournissent alors les données qui figurent sur le compte général de la page 1.

Au chapitre « Droits de timbre et contributions perçus », rubrique « impayés » de ce compte général, on portera le montant exact de *tous les droits dus tels qu'ils résultent de la déclaration* (form. 122, vert). *On établira donc cette déclaration avant de terminer le compte de profits et pertes.*

Le compte récapitulatif (page 4 de l'extrait) sera également établi complètement.

Compte et bilan.

Les actifs et passifs seront portés exactement selon les rubriques du formulaire. Les immeubles que les Caisses peuvent posséder seront également désignés séparément. Remplir aussi toujours les rubriques « Nombre de comptes ». Après vérification et approbation, le bilan doit être signé par tous les membres des organes responsables.

Formulaire « Appendice au compte annuel ».

Ce formulaire sera dressé *exactement et de façon complète,* tout comme les extraits et joint au bilan dont il fera partie intégrante.

L'état des obligations et les conditions d'intérêt appliquées y figureront exactement, selon les rubriques prévues. L'état de liquidité doit être également dressé chaque année, comme le veut la loi sur les banques.

Relevés des comptes courants à l'Union.

Les relevés des comptes courants à la Caisse centrale, tous arrêtés au 31 décembre, parviendront aux Caisses, comme à l'ordinaire, vers le 12 janvier. MM. les caissiers éviteront d'en solliciter l'envoi avant cette date, l'organisation comptable de la Centrale ne permettant que difficilement une remise individuelle anticipée.

Etablissement des extraits et du bilan annuels

Tous les différents extraits seront dressés de manière complète, avec soin et précision, jusque dans les plus petits détails. On évitera les « brouillons » qui sont souvent des sources d'erreurs. *Il est recommandé de travailler avec méthode, sans excessive hâte ou précipitation.* En cas de difficulté, on peut consulter le « Précis de comptabilité ». Au besoin, l'Union donne également les renseignements utiles.

Différents extraits des comptes particuliers.

Sur l'extrait des parts sociales, il est indiqué de désigner les sociétaires autant que possible dans l'ordre alphabétique, avec le numéro d'ordre du registre des membres.

Il est de toute importance de remplir très minutieusement la col. 5 « intérêts ».

Pour *chaque sociétaire,* on indiquera, dans la colonne 5 a, *l'intérêt net payé* lors de l'assemblée générale de 1958. Le total doit jouer au centime avec le montant figurant à profits et pertes comme payé.

Dans la colonne 5 b, *pour chaque sociétaire* également, indiquer *l'intérêt dû, mais brut.* Le 30 % est déduit en bloc à la récapitulation, sur la somme totale. Le total de cette colonne doit également correspondre au centime avec le montant porté à profits et pertes comme *intérêt net dû* au capital social pour l'année 1958, intérêt qui sera payé lors de l'assemblée générale de 1959.

Sur les extraits des obligations, comptes courants, caisse d'épargne, les comptes seront relevés dans l'ordre numérique des folios des grands livres. Chaque compte doit figurer à l'extrait sur la base du folio *où se trouve le solde de l'année en cours. Ensuite des reports qui interviennent dans les grands livres, il n'est pas possible de maintenir chaque année le même ordre des comptes sur les extraits.* Cette façon de procéder facilitera grandement le travail de contrôle des comptes et le classement méthodique des dossiers de garantie, ainsi que des bien-trouvés.

La mise en compte et le calcul des intérêts payés et courus se feront toujours de façon précise en comparant chaque compte avec l'extrait de l'année précédente. On notera également brièvement la date de l'échéance des intérêts ainsi que le taux dans les dernières colonnes sur les extraits I « Obligations » et II « Débiteurs ». On indiquera également en marge, au moyen des abréviations convenues, la nature de la garantie.

vous ne remonterez jamais votre Mido!

L'HOMME D'ACTION
NE REMONTE PLUS SA MONTRE!

Humidité... chocs... courants magnétiques... rien ne pourra troubler la marche de votre Mido Powerwind! Elle est 100% étanche, protégée contre les chocs, antimagnétique et munie du ressort incassable Permadure.

Demandez la riche collection Mido à votre horloger, le caissier de Donneloye (Vaud)

Mido Powerwind

LA MONTRE QUE VOUS NE REMONTEZ JAMAIS

Modèles non-automatiques dès Fr. 106.— - Envois à choix
Réparations
Horlogerie F. BILLAUD, Donneloye - Tél. (024) 5 21 19

Logique.

— Jim, j'aurais besoin de cinq dollars pour quelque temps.

— Tu es bien sûr de n'en avoir pas besoin pour plus longtemps ?

— Alors, attends quelque temps, et tu n'en auras plus besoin !

Pas d'accord.

La conversation va bon train. Soudain, le proverbe collant à pic, quelqu'un déclare : « Qui paie ses dettes s'enrichit. »

— Hum ! grommelle l'un des convives, ça c'est un bruit que font courir les créanciers.

*

Le professeur dicte un problème à la classe enfantine :

— Vous allez calculer l'intérêt que produira une somme d'un million à 1 % pendant cinq ans.

Les écoliers se précipitent sur leurs cahiers et commencent à travailler. Le petit Donald Mac Muir, qui est Ecossais comme son nom l'indique, ne bouge pas.

— Voyons, Donald, demande le professeur, et ce problème ?

— A 1%, cela ne m'intéresse pas, répond l'enfant.

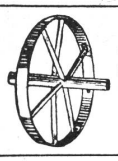

Roues de brouettes
en fer. Toutes grandeurs et longueurs de moyeu, avec pneu, pneu plein ou cercle de fer
FRITZ BÖGLI
LANGENTHAL 31

Vin rouge, première qualité

Vino Nostrano, de mon pressoir	Fr. 1.80 le lt.
Montagne	Fr. 1.50 le lt.
Barbera	Fr. 1.90 le lt.
Valpolicella	Fr. 1.95 le lt.
Chianti extra	Fr. 2.25 le lt.

Départ Locarno, à partir de 30 litres
Echantillon gratuit
Demandez prix courant
EXPÉDITION DE FRUITS - MURALTO (Tessin)
Téléphone (093) 7 10 44 Case postale 60

études de constructions rurales
PLANS • SOUMISSIONS • VÉRIFICATIONS • NEUF ET TRANSFORMATIONS
H. RAMAZZINA ARCHITECTE
13, BD GEORGES-FAVON • GENÈVE • TÉL. 25 00 91 et 25 71 92

Eutra
La première graisse à traire
Echantillon gratuit et documentation sur demande
■ de qualité régulière
■ la plus économique
LACTINA SUISSE
PANCHAUD S.A. - VEVEY

La pagina dei Raiffeisenisti della Svizzera italiana

12

La chiusura dei conti

La fine dell'anno si avvicina velocemente, e come ormai consuetudine ci permettiamo rammentare ai cassieri, ed in modo speciale a quelli delle Casse di recente fondazione, le norme essenziali per la stesura dei conti e del bilancio.

Un cassiere coscienzioso non attende l'ultimo giorno dell'anno per mettersi al lavoro, ma inizia per tempo i lavori preliminari, primo tra tutti il calcolo degli interessi sui singoli conti. Specialmente per i libretti di deposito e risparmio si tratta di un lavoro lungo ed alquanto noioso, che potrà essere portato a termine tempestivamente soltanto se iniziato a tempo debito.

Altra buona norma da seguire è il controllo dei riporti dal giornale nei mastri, per accertare che non si siano commessi errori o sbagli di colonna. Si evitano in tal modo differenze e lunghe ricerche di errori quando i conti sono già allestiti.

L'estratto delle quote sociali dovrebbe essere già tenuto a giorno durante l'anno, per cui a fine anno basta iscrivere nelle apposite colonne gli interessi pagati e quelli maturati e fare il bilancio di verifica. *Rammentiamo che le quote incassate o rimborsate durante l'anno non dànno diritto all'interesse!* Controllare quindi attentamente la colonna degli interessi maturati e non ancora pagati.

Gli altri estratti devono essere preparati in precedenza, elencando il nome dei titolari dei singoli conti (per debitori e conti correnti) oppure soltanto il numero (per obbligazioni e libretti di risparmio e deposito) ed il saldo alla fine dell'anno precedente. Il totale di questa colonna deve naturalmente corrispondere al totale dell'anno precedente. *I conti devono essere elencati nell'estratto nel medesimo ordine con cui il loro saldo si trova nel rispettivo mastro.* Cioè se per esempio il libretto N° 6 è stato riportato a pag. 80, figurerà nell'estratto non più dopo il N° 5, ma dopo il N° 79.

Raccomandiamo di studiare attentamente le prescrizioni e gli esempi del Manuale di contabilità.

Gli estratti così preparati saranno di grandissimo aiuto al momento della chiusura vera e propria, e permetteranno l'invio dei conti all'Unione entro la data stabilita, cioè *entro il 1. marzo.*

I formulari necessari devono essere ordinati per tempo, onde evitare ritardi nella consegna dovuti alla mole enorme di lavoro del nostro economato.

Al 31 dicembre sera si passano le ultime operazioni e si controlla la cassa. Il controllo di cassa del 31 dicembre è molto importante, in quanto serve a stabilire la situazione effettiva a fine anno. Se si riscontrano poi differenze nei conti, esse saranno ricercate con più facilità, essendo noto il saldo di cassa, che è un elemento certo. Tale saldo non potrà quindi essere « manipolato » a seconda delle esigenze per fare giocare il bilancio, ma il saldo che risulta effettivamente in cassa dovrà pure risultare sui conti e sul bilancio.

In seguito si inizierà la chiusura vera e propria, completando accuratamente i diversi estratti in base alle disposizioni del Manuale, che vanno seguite alla lettera. Non è lecito trascurare o tralasciare certe indicazioni, come i titoli dei diversi capitoli od i bilanci di verifica.

Saremo quest'anno particolarmente severi a questo proposito, e saremo obbligati a ritornare gli estratti non in ordine per la completazione. Completati gli estratti si allestirà il conto perdite e profitti ed in seguito il conto generale ed il bilancio.

Anche l'appendice e la dichiarazione per l'imposta preventiva devono essere stese con la massima cura ed attenzione, chiedendo eventualmente schiarimenti all' Unione *prima* di riempire i formulari relativi. Si sono verificati l'anno scorso molti casi di cassieri che alla prima difficoltà o di fronte ad una differenza nel bilancio hanno fatto ricorso al revisore oppure hanno inviato i conti senza preoccuparsi di cercare essi stessi la differenza. Non deve diventare un'abitudine di scaricare sulle spalle dell'Unione la ricerca di errori di addizione o di riporto. L'aiuto dell'Unione dovrà essere richiesto soltanto in quei casi in cui veramente dopo accurate ricerche non si riesce a trovare la differenza. L'Unione ripetiamo non si tiene più a disposizione per ricercare errori di addizione !

I conti prima di essere inviati a San Gallo *devono essere firmati dagli organi responsabili.* I cassieri devono avere quel tanto di orgoglio da presentare i conti ai propri dirigenti per l'approvazione prima che siano stati inviati all'Unione per il controllo !

Con la buona volontà e dedicando a questa importante operazione il tempo necessario, seguendo le istruzioni nel Manuale e chiedendo se necessario schiarimenti all'Unione, che è a completa disposizione, non dovrebbe essere difficile presentare dei conti annuali che senza essere perfetti siano almeno corretti e rispondenti alle prescrizioni. Dovrebbe essere per tutti i cassieri una questione di orgoglio personale e di soddisfazione poter presentare per tempo ed in modo impeccabile i propri conti, che sono un po' il loro biglietto da visita !

Ed anche quest'anno la gara è aperta : quali saranno le prime Casse ad inviare i conti all'Unione ?

G. M.

Pensieri sul risparmio

Abbiamo ricevuto dalla Cassa Rurale di Brusio il testo di una conferenza tenuta nel corso dell'assemblea generale della Cassa stessa, che ben volentieri pubblichiamo, in quanto le considerazioni che vi sono espresse ben si adattano all'attuale momento e possono interessare ugualmente anche i lettori del Ticino.

* * *

Il problema del risparmio è vastissimo, per non dire quasi inesauribile, se esaminato nei vari aspetti sotto ai quali ci si presenta e tenendo conto dell'importanza che riveste nei vari settori : dell'economia mondiale, nazionale, comunale, dei consorzi, della famiglia e del singolo, e nel campo dell'educazione della gioventù e del popolo in genere, per non limitarci esclusivamente agli aspetti materiali, ciò che non corrisponderebbe certamente al fine che si sono preposti il fondatore ed i pionieri del movimento Raiffeisen.

Molti si chiederanno : — Ma in fin dei conti è poi necessario risparmiare ? Ho la cassa pensione, esiste l'AVS obbligatoria, ho un'azienda, un impiego e una buona assicurazione. La mia esistenza è garantita. L'avvenire della famiglia è ormai assicurato.

A questi interrogativi, malgrado tutte le sicurezze materiali che possono derivare dalla posizione sociale momentanea del singolo, si deve rispondere affermativamente, poichè negando tale necessità significherebbe non aver compreso il vero significato del concetto di « risparmio ».

Esiste poi una seconda categoria di individui che dice di non essere nella possibilità di risparmiare perchè il guadagno basta magramente per i bisogni familiari. Anche in questo caso non ci resta che rispondere in senso affermativo alla domanda ed affermare che anche i meno agiati possono e devono risparmiare.

Che cosa significa risparmio ? Risparmiare significa consumare sempre un poco meno di quello che si produce o si guadagna. Risparmio è anche economia ed il frutto dell'economia è il risparmio. Ecco perchè anche il meno abbiente può risparmiare. Un esempio pratico :

Un contadino con una piccola azienda non potrà certamente sempre metter da parte del denaro. Tuttavia la possibilità del risparmio esiste anche per lui e consiste nell'aver cura del suo attrezzamento, null'uso del foraggio ad esempio, nella custodia e manutenzione dei suoi fabbricati e della proprietà in genere.

Questa economia, questa vigilanza su se stesso nel proprio piccolo regno, accoppiato ad un sodo ed intelligente lavoro, all'economia del tempo, sono indubbiamente i primi e sicuri passi verso il libretto di risparmio, l'amico sincero che non rifiuta mai un prestito in caso di necessità.

Economia e risparmio non significano però avarizia. L'avaro cerca di ammassare denaro per il gusto di possederlo ; considera il denaro fine a se stesso e non mezzo.

Il Tommaseo ha assai ben definito il valore del denaro con la seguente frase : — L'oro è letame : gittato nel campo feconda, giacente ammorba ed il vizio vi grufola dentro.

L'avaro pecca verso se stesso e verso la società, perchè si priva del necessario e sottrae alla collettività quanto a questa, nell'ordinamento sociale ed economico, deve.

Avarizia non è sinonimo di risparmio, ma un vizio con latenti conseguenze di ordine sociale, morale ed economico. Lavorando l'avaro esclusivamente per il denaro e per il possesso e la conservazione dello stesso trascurando se stesso e la società, diventa in tale modo un ingranaggio bloccato dalla ruggine o, se ancora gira, cigolante nella grande macchina dell'ordinamento sociale ed economico.

L'avaro non ha e non può avere comprensione per i bisognosi e le necessità del prossimo, poichè troppo preso dalla mania del possedere.

Concludendo questa nostra breve argomentazione sull'avarizia deduciamo con chiarezza che colui che economizza solo per l'ambizione di possedere e non fa giusto uso della fortuna accumulata e rifiuta l'aiuto al bisognoso, non è che uno schiavo del soldo e dallo stesso è tiranneggiato.

L'economia non esclude infatti la generosità, ma indica il buon uso dei beni materiali e quindi anche del denaro risparmiato.

Per contro invece, il risparmio praticato nel giusto senso della parola e nella giusta misura è frutto di virtù, di temperanza, di sobrietà, di piccole rinuncie. Esso dimostra nel risparmiatore un senso di dignità nel desiderio di bastare a se stesso nel presente e nell'avvenire.

Il risparmio è un importante fattore di benessere nella famiglia, nella società. Non solo, ma dimostra nel risparmiatore un vivo sentimento di responsabilità di fronte a se stesso, della famiglia e della collettività.

Il risparmio del singolo giova alla prosperità ed alla grandezza dell'intiera nazione. Là dove il denaro si disperde in spese superflue l'impoverimento è inevitabile.

Invece dove c'è amore al risparmio c'è ricchezza e quindi possibilità di opere di utilità pubblica, di opere per il miglioramento delle condizioni delle classi lavoratrici, per l'elevazione delle stesse, per l'elevazione del tenore di vita dell'intiera nazione.

Con giusta ragione quindi l'importanza del risparmio è stata riconosciuta dai grandi uomini ed in modo particolare dagli educatori.

Il 31 ottobre 1924 si concludeva a Milano il primo congresso internazionale del risparmio, col voto che il 31 ottobre di ogni anno venisse in futuro dichiarato giornata mondiale del risparmio.

Da allora la giornata del risparmio si celebra in tutto il mondo ed ha un significato assai più ampio e più profondo di quello che comunemente si crede.

Economia e risparmio sono fratelli e le buone abitudini relative che ne conseguono hanno un elevato valore morale, poichè implicano capacità di dominio su se stessi, vittorie su tentazioni e lusinghe, capacità di adattamento ad una vita semplice ed ordinata.

L'esercizio di tali abitudini che potremo anche chiamare virtù, richiede capacità di ben discernere il limite entro il quale si può essere risparmiatori ed economi e dove invece si debba per carità cristiana, nell'interesse non nostro, ma dei nostri simili, allargare la mano per l'aiuto sincero e generoso.

Il senso del risparmio va coltivato, ed in modo speciale nella gioventù. La gioventù odierna cresciuta in un'atmosfera di abbondanza e di conformismo moderno, data anche la congiuntura, potrebbe essere indotta a trascurare il risparmio. La nuova generazione ha perduto in gran parte il giusto senso della misura e considera una cosa normale l'avere un po' di tutto o tutto ciò che hanno gli altri, anzi succede spesso che certi elementi considerino un'ingiustizia avere ciò che ha Caio o non poter fare ciò che fa Tizio.

Personalmente non siamo di quelli che vogliono negare alla gioventù un sano divertimento ed altri piccoli piaceri, al contrario, ma è indubbiamente necessario che la gioventù impari ad essere economa anche nel divertimento e che sappia per tempo discernere quanto è meritato, giustificato ed ammissibile anche dal punto di vista finanziario.

La gioventù deve imparare a maggiormente apprezzare ciò che ha o che può avere di non strettamente necessario, deve imparare a limitarsi nelle pretese e posporre il superfluo allo strettamente necessario.

Questi sentimenti noi li possiamo inculcare ai giovani educandoli al risparmio.

Ogni adulto sa quanta fatica è costato il mensile od il ricavo del prodotto venduto. Il giovane invece non lo può sapere e se anche lo sapesse non ha esperimentato di persona il sacrificio per il conseguimento del frutto del lavoro.

Inoltre il giovane non conosce il giusto valore del denaro, non sa metter in giusto rapporto fra di loro : lavoro, guadagno, spese. Non ha nemmeno il senso del risparmio e dell'economia quali mezzi per conseguire la prosperità e il benessere del domani, ma vive tranquillo, poichè ha i genitori che pensano a tutto.

È quindi nostro dovere educare la gioventù al senso del risparmio.

La vita ci offre infinite possibilità di educazione al risparmio, basta saperle sfruttare. In certe occasioni, come Natale, compleanni, cresima, battesimi, ecc., perchè non si ricorre maggiormente al far dono di un libretto di risparmio e di una certa somma da mettere al libretto, invece di regalare esclusivamente giocattoli, dolciumi e simili ?

Necessita evidentemente far presente al giovane che il suo denaro va in banca e che è sempre suo e disponibile in qualsiasi momento in caso di necessità e che inoltre porta frutto. Il giovane deve anche avere la possibilità di governare il suo libretto, vale a dire di fare i depositi, i prelevamenti e curarne l'iscrizione degli interessi, ecc. I suoi risparmi dovranno però anche servire per coprire eventuali danni causati in casa od a terzi, comme pure per soddisfare certe giuste ambizioni. Il giovane imparerà così che per raggranellare una certa somma ci sono voluti tanti sacrifici, tante piccole rinunce. Così oltre ad aver messo a disposizione della collettività delle ingenti somme, l'educare la gioventù al risparmio significa educarla alla virtù, alla responsabilità, a misurare ed a vagliare le spese.

Agendo in tale modo noi avremo la certezza che i nostri giovani, anche nel domani dell'era atomica, costituiranno una generazione sana e cosciente delle proprie responsabilità.

E se anche una nuova guerra, una nuova inflazione dovessero diminuire od annientare il frutto del risparmio di oggi, queste catastrofi non potranno in nessun caso arrestare il corso e gli effetti di una sana educazione, poichè la nuova generazione conscia delle proprie responsabilità, temprata dalle virtù testè accennate, riprenderebbe la lotta con nuovo entusiasmo e nuovo zelo per ricostruire l'edificio crollato, facendo tesoro delle esperienze del passato.

Ed ora brevemente qualche cosa del risparmio al servizio della collettività. Perchè il risparmio è utile alla collettività ?

— Il risparmio permette il credito privato.

— Il risparmio permette l'esecuzione di grandiose opere pubbliche creando occasioni di lavoro ed in conseguenza guadagno.

I soldini del bambino, i modesti risparmi dell'operaio, dell'artigiano, convogliati presso le casse di risparmio o centri di raccolta hanno formato l'enorme gruzzolo, il quale non rimane inoperoso, ma continua il suo giro, il suo lavoro.

Fra i debitori delle casse di risparmio figurano a loro volta ancora tutte le classi sociali, comuni, associazioni, consorzi e privati.

Le briciole raccolte hanno creato quel potenziale che ha permesso e permette costantemente l'esecuzione di infinite opere pubbliche e private indispensabili al servizio della collettività e del singolo.

Il senso della collettività, molto sentito nei nostri antenati, ha dato origine già in tempi andati a diverse opere di utilità pubblica, creando benessere e comodità.

A differenza di oggi, va però messo in rilievo che a quei tempi era più facile realizzare opere pubbliche prestando la propria opera, cioè lavoro.

Oggi invece la realizzazione di queste opere pubbliche o consorziali, data la specializzazione della mano d'opera, ci mette nella condizione che solo una piccola parte degli interessati può attivamente collaborare col lavoro diretto. Gli altri invece devono contribuire col denaro.

Ecco che affiora la necessità di avere il necessario per compiere il proprio dovere verso la corporazione, il consorzio. In tale caso il libretto di risparmio non negherà il prestito.

Chi non ha il libretto di risparmio potrà attingere al risparmio altrui chiedendo alla cassa di risparmio un mutuo. Così sarà pure possibile fare il proprio dovere senza aggravare eccessivamente il bilancio mensile.

Ci dispensiamo dal citare ulteriori esempi. Concludiamo affermando che il risparmio è una necessità, poichè oltre ad essere di alto valore morale e civico esso rappresenta gli innumerevoli rigagnoli che formano il torrente, il fiume, il mare dal quale attingono tutti indistintamente, direttamente od indirettamente.

Il risparmio popolare ed in modo speciale le Casse Rurali hanno ridato l'indipendenza in campo economico anche al meno abbiente, dandogli la possibilità di riscattare la propria terra, lo hanno insomma liberato dagli artigli degli strozzini.

Mo. Camillo Plozza, Brusio.

«L'Angolo del Giurista»

Domande e risposte

D. — Una nostra depositante ha scritto sulla copertina del libretto di risparmio quanto segue :

« Lascio in caso di mia morte l'avere di questo libretto ai miei tre figli » ; segue il nome dei figli e regolare firma della titolare. Vorrei chiedere se la disposizione è valida o meno o se il marito potrebbe sollevare obbiezioni.

R. — Da quanto mi si scrive ritengo che gli eredi siano i tre figli ed il marito.

In primo luogo occorre sapere se nella disposizione citata esista la data e il luogo in cui è stata scritta. Se così non fosse, il marito potrebbe, se lo volesse, far annullare tale disposizione.

Secondariamente, anche ammessa la validità della scrittura, occorre sapere se la sostanza della testatrice si compone solo dell'avere inscritto sul libretto o se essa possiede altri beni, siano essi mobili od immobili.

Qualora non possedesse altri beni oppure nel caso in cui la surrichiamata disposizione venisse a ledere la legittima del marito (1/4 dell'avere successoriale) questi potrebbe intentare una azione di riduzione.

D. — Sono a conoscenza che si stà discutendo, da una Commissione speciale del Gran Consiglio, una nuova legge circa gli assegni familiari ai salariati.

È vero che si aumenteranno gli assegni ?

R. — Finora non vi è nulla di definitivo. Mi sembra però di poter anticipare che l'assegno mensile per ogni figlio sarà aumentato a Fr. 20.—.

D. — Una mia parente ha in corso una causa di separazione. Il marito guadagna Fr. 600.— al mese. Il due bambini sono con la madre : trattasi di bambini rispettivamente di uno e tre anni. Cosa pensa Lei che si possa chiedere quale pensione alimentare al mese ?

R. — Ella non deve prendere quanto Le dico come cifra assoluta. In casi del genere occorre valutare e soppesare tanti aspetti. A mio modo di vedere la richiesta della madre, per sè e figli, dovrebbe essere tra i Fr. 200.— e i Fr. 250.— mensili.

Avv. Emilio Induni.

Lo Svizzero è un risparmiatore

Già che siamo in tema di risparmio crediamo far cosa utile pubblicando una statistica allestita dall'OECE, dalla quale risulta che lo svizzero è colui che più di tutti pensa alla propria vecchiaia. Infatti lo svizzero è colui che in media risparmia di più.

La statistica è stata compilata dividendo il totale del risparmio depositato presso le banche dei diversi Paesi in esame al 1. gennaio 1958 per il numero degli abitanti dei singoli Paesi.

Si sono così ottenute le seguenti cifre :

Svizzera	Fr. 3865.—	di risparmio per abitante
Stati Uniti	Fr. 3044.—	» » » »
Svezia	Fr. 2360.—	» » » »
Inghilterra	Fr. 1947.—	» » » »
Norvegia	Fr. 1529.—	» » » »
Danimarca	Fr. 1487.—	» » » »
Belgio	Fr. 1014.—	» » » »
Olanda	Fr. 670.—	» » » »
Italia	Fr. 653.—	» « » »
Francia	Fr. 494.—	» » » »
Germania	Fr. 473.—	» » » »

Oltre ad essere molto elevato per abitante, il risparmio in Svizzera ha grande importanza anche percentualmente nel bilancio delle banche, del quale si può dire rappresenta la parte principale. Infatti nel 1930 il risparmio costituiva il 54 % dei bilanci delle banche svizzere, nel 1935 il 61 %, nel 1940 il 55 %, nel 1945 il 54 %, nel 1950 il 50 %, nel 1955 il 51 %, nel 1956 il 49 % e nel 1957 ancora il 48 % (malgrado la rarefazione dei capitali).

Comunicato

Attiriamo l'attenzione degli interessati sul fatto che il 31 dicembre p.v. scade il termine per la domanda di retrocessione dell' *imposta preventiva* sugli interessi maturati nel

1955.

Le relative istanze devono quindi venir inviate all'Unione tempestivamente ! (Al più tardi entro il 30 dicembre 1958.)

PK.

Régie des annonces : Annonces Suisses S. A., Genève, Lausanne, Zurich, Saint-Gall et succursales. Prix du mm. : 15 ct. • Abonnements obligatoires pour les Caisses affiliées (10 exemplaires par centaine de sociétaires) : 3 fr. 50. Abonnements facultatifs : 3 francs. Abonnements privés : 5 francs.